



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 85821

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'enseignement de la médecine générale. À l'heure du plan « démographie médicale » destiné notamment à rééquilibrer et à dynamiser l'implantation des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire, la question de la formation des médecins se pose, alors que la population médicale vieillit (20 % a plus de cinquante ans). Si des mesures ont été prises pour relever le nombre de médecins, avec l'augmentation du numerus clausus, la médecine générale, spécialité médicale à part entière avec l'arrivée du Diplôme d'études spécialisées en 2004, n'attire pas les étudiants. Ces derniers manquent en effet de lisibilité en termes de débouchés professionnels (déficit de 1 500 postes d'internat sur les deux dernières années). Selon le collège national des généralistes enseignants, l'enseignement de la médecine souffre de plus de l'absence d'encadrement par des enseignants titulaires, de l'insuffisance des lieux de formation dans les deux cycles, de l'absence de formation en ambulatoire dans le second cycle et d'un statut pour la recherche. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles mesures il entend prendre pour améliorer la formation des médecins.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85821

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1486